

ACCAC
Le Devois
30750 SAINT SAUVEUR CAMPRIEU

Monsieur le Préfet
Préfecture du Gard
10 av Feuchères,
30000 Nîmes

Camprieu, le 14 avril 2025

Copie : Monsieur le directeur DDTM du Gard
Madame la Maire de Saint Sauveur Camprieu

Envoi : par mail à date de ce jour.

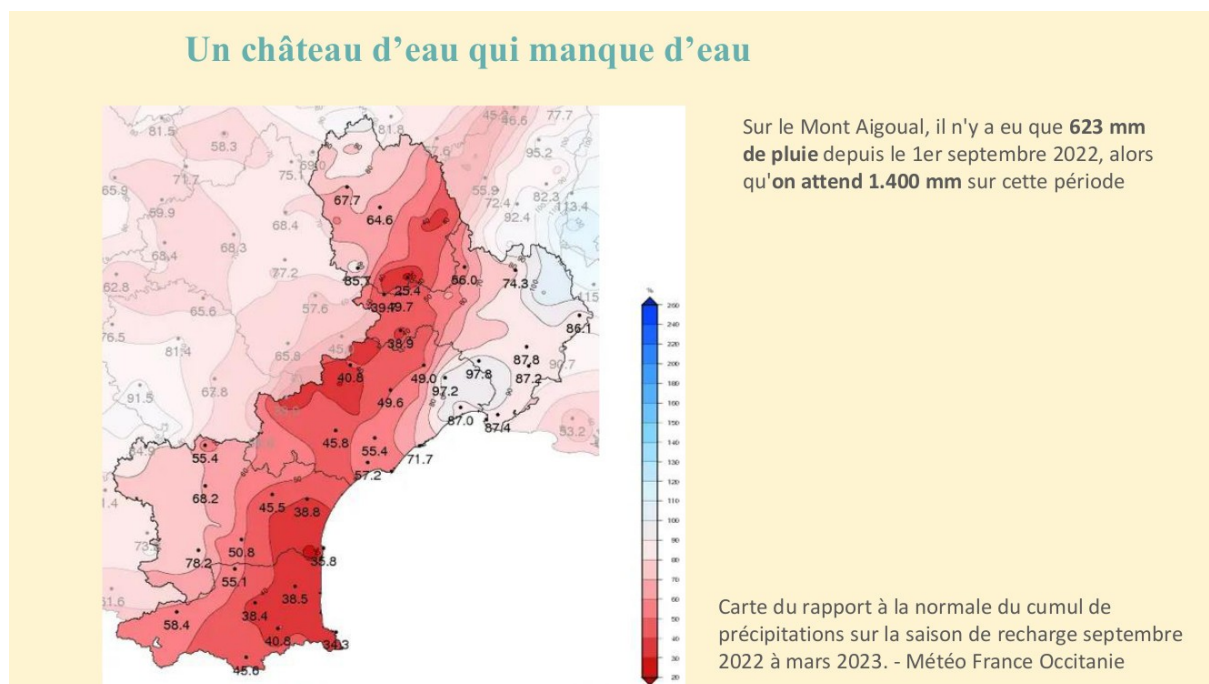
Références :

Code de l'Environnement, (article L.124-1, L124-2 et L124-3) ,
Code des relations entre le public et l'administration en vigueur.
Article R. 111-2 du Code de l'urbanisme

Pièce jointe : La RPQS eau et assainissement 2023 de la Régie Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes.

Monsieur le Préfet, bonjour

Quelle est la situation en Cévennes et dans nos Causses Gardois face au réchauffement climatique à l'heure du PETR, la Loi Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), issu de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, dont l'objectif vise à ralentir et compenser l'artificialisation des sols en France ?



Source / Remy Knafou est entré au [CNRS](#) comme directeur de recherche (1988), professeur à l'[université Paris-Diderot](#) jusqu'en 2005, puis à l'[université Panthéon-Sorbonne](#) jusqu'en 2008.

Le Parc National des Cévennes

Coup dur : Aire de côte n'ouvrira pas en 2024

Depuis de nombreuses années, avec les sécheresses à répétition, la ressource en eau s'amenuise (comme l'ensemble des cours d'eau). Le Parc a donc mené une étude approfondie pour suivre et évaluer la disponibilité de la ressource en eau et rechercher différentes solutions d'approvisionnement pour permettre le bon fonctionnement du gîte.

Les spécialistes s'accordent à dire que l'on pourrait assister à une baisse des débits annuels des cours d'eau comprise entre 20% et 40% d'ici 2050 ainsi qu'à des étiages plus précoces, plus sévères et plus longs.

Le plus prévisible et le plus contraignant :

L'adaptation au changement climatique / Deux conséquences majeures dans ce territoire :

- le réchauffement, qui condamne les sports d'hiver et peut, à terme, remettre cause des pratiques de randonnée estivale ;
- le déficit en eau qui va peser sur toutes les activités.

Météo-France décrit une France à +4 °C apocalyptique

Le réchauffement climatique se traduirait en France hexagonale et en Corse par une hausse des températures moyennes de +2,7 °C en 2050 et +4 °C en 2100 par rapport à 1900, avec des impacts sur notre vie quotidienne.

L'urgence climatique est là. Pour agir, il est indispensable de connaître aussi précisément que possible les évolutions climatiques futures en vue de s'y adapter.

À quel climat s'adapter en France selon la TRACC ? partie 1

À quel climat s'adapter en France selon la TRACC ? partie 2

« Sans eau, on ne pourra pas rester »,

Ces hameaux du Gard dont les ressources en eau potable se tarissent avec la sécheresse

Trop d'extensions, de réhabilitations, consolidation des réseaux, pour éliminer les fuites sont en projet pour les hameaux à Dourbies, (les Lautiettes, Comeiras), à Vald'Aigoual, Saint André de Majencoule, Vallée Borgne, La Salle, Soudorgue, Saint-André-de-Valborgne.

A Camprieu, nous sommes en têtes de bassin. Depuis plus de 12 ans notre association fait la proposition suivante. Il est urgent d'engager la recherche de nouvelles ressources en eau pour la consommation humaine.

Un vrai projet,
pour toutes nos Cévennes, et nos Causses



33

Ceci est une vidéo

Cette méthodologie appliquée en Cévennes permettrait d'élaborer une connaissance sans équivalent du sous-sol, donc de ses altérites et de ses ressources en eau. D'autant que cette nouvelle expérimentation arrive à point nommé, dans un contexte difficile de changements climatiques et de besoins d'optimisation de la ressource en eau.

Un vrai projet de société pour Camprieu,

Toute cette réflexion entre dans le cadre d'un développement vertueux du patrimoine anthropique et naturel de la commune de Camprieu, autour de son axe économique écologique et patrimonial qu'est la vallée du Bonheur. Cet axe démarre à l'Aven de Bramabiau et ses relations avec le village de Camprieu, passe par le lac du Devois, continue par la Baraque neuve, les ressources hydrogéologiques de la vallée et l'abbaye du Bonheur.

En ce qui concerne les ressources hydrogéologiques, le point d'orgue de la démonstration est la source de l'observatoire de l'Aigoual qui est une source patrimoniale historique d'altitude (qui a dû donner son nom à l'Aigoual dès l'époque romaine) et la source de l'Hérault qui est aussi une source patrimoniale d'altitude, toutes deux pérennes toute l'année. En ce qui concerne la commune de Camprieu il s'agit des sources au droit de la faille NW – SE qui effondre la limite méridionale du granite de l'Aigoual (qui sert ici de réservoir) et des altérites qui lui sont liées.

Donc la question qui se pose est : quel est le réservoir et quelles en sont les géométries ?

Le réservoir ne pose aucun problème car il est classique sur les socles granitiques de la région. Ce sont les altérites pré triasiques, donc secondaires et préalpines, donc tertiaires, qui forment le corps pour la plupart sableux de ce réservoir qui se développe au dépend des granites. Les deux coexistent jusqu'au sommet de l'Aigoual. Les altérites tertiaires sont visibles à l'affleurement au croisement entre la route Camprieu-col de la Serreyrède et la route du col de Faubel.

Les géométries sont plus subtiles car elles dépendent de plusieurs facteurs.

* 1- le niveau pédologique sur granite préservé par l'érosion (on distingue 3 niveaux qui sont de haut en bas : les altérites sableuses, la zone à blocs et la zone fissurée).

* 2- la cartographie des niveaux de la pédogénèse.

* 3- la gestion des niveaux structuraux.

Grâce à toutes ces observations cumulées et hiérarchisées, on peut en effet accéder à la mise en place d'un ou plusieurs forages pour exploiter vertueusement cette ressource en eau.

La possibilité de mettre en place une usine d'embouteillage d'eau de table pour valoriser cette ressource en eau, si elle est suffisante, pourrait même être envisagée.

Bien sûr, tout cela doit se faire dans un cadre économique et écologique vertueux, en accord avec le PNC et la municipalité de Camprieu qui peut valoriser son axe patrimonial et économique naturel.

Paul Le Strat ex géologue régional BRGM - consultant

Les mairies de Saint Sauveur Camprieu, Lanuéjols, le SIAEP du Causse Noir, le Parc régional des Grands Causses, la communauté de commune Causses Aigoual Cévennes ont toujours fait la sourde oreille.

En 2019, nous avons insisté pour qu'un PLU soit mis en place.

A Camprieu , Il n'y a ni il y aura de PLU, ni carte communale.

Depuis plus de 20 ans, irrégulièrement, notre commune subit en fin juillet et début août des coupure d'eau, les épisodes cévenols en automne et au printemps se multiplient.

C'est le sujet à l'origine de la création de notre Association Causses Cévennes d'Action Citoyenne.

Nous nous battons pour la qualité de l'eau, sa quantité et contre son gaspillage.

Il a fallu faire intervenir le Tribunal Administratif de Nîmes en 5 requêtes pour arriver à l'installation de compteurs, la disparition d'un forfait et ainsi éviter le gaspillage et une meilleure distribution de cette précieuse ressource, l'eau.

L'équipe municipale sortante a fait un énorme travail énorme, assainissement, compteurs, protection des captages, réseaux.

Les réseaux de distribution d'eau du Devois, Camprieu, les Mons, Ribourières, Malbosc, Villemagne étaient impropres à la consommation humaine. Cette action ne se limite à notre commune, mais à tout le département du Gard, à la Lozère.

Il a fallu l'intervention de la CADA, du Procureur de la République et du Pôle Santé de Marseille pour avoir accès à de l'eau potable. Le quartier du Devois, les hameaux, Ribourières, Villemagne sont maintenant raccordés au réseau de Camprieu auquel il faut ajouter un bon nombre de nouveaux chalets, des résidences secondaires, certaines de plus en plus grandes.

La présentation du PETR (Pays Viganais / Com com Causses Aigoual Cévennes) a été suivie d'une enquête publique, il y a eu 8 avis, eau est évoqué comme un sujet sensible. Le PETR n'a pas clarifié son impact sur l'application de la Loi ZAN à Saint-Sauveur-Camprieu toujours en RNU.

Cette question, a été posée aux services de la DDTM du Gard : «Camprieu n'a pas de PLU, c'est le RNU qui s'applique, Pour vous, rien de change».

24 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) ont été urbanisés en moyenne en France entre 2011 et 2021.

Comment expliquer que malgré un décret d'application [n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols](#) le réchauffement climatique, l'effondrement de la biodiversité, la loi ZAN, que la mairie de Saint Sauveur Camprieu se soit lancée dans une urbanisation tout azimut ?

A ce jour, tout ou presque tout semble possible. Plus de 50 permis de travaux, d'extension, de construire, tacites ou favorables avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

L'artificialisation est définie dans l'article 192 de la loi Climat et résilience comme "l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage".

A Camprieu, en absence d'un PLU, c'est donc le RNU qui est appliqué, depuis 2019, voilà la liste des permis de construire, extensions, accordés. c'est le **tourisme de fraîcheur**, les permis de construire de résidences secondaires se multiplient :

un lotissement, le Jardin de Julie avec 8 lots constructibles,

30 nouveaux permis de construire ont déjà été attribués,

20 extensions,

Ils faut rajouter 5 autres grand terrains, la mise en vente de 15 à 20 nouvelles parcelles constructibles,

La mise au norme du centre de convention,

Un projet d'un projet industriel : unité de production de pellets.

Sans que la moindre recherche de nouvelle ressource en eau soit lancées , sans aucun de travaux réhabilitation des réseaux pour éliminer de fuites, qui à Saint-Sauveur-Camprieu, en 2023 seraient de 40 % au Devois et 50 % dans le reste de la commune.

Depuis plus de 15 ans irrégulièrement, notre commune subit en été, du 15 juillet au 15 août des coupure d'eau.
Je suis le premier à subir les coupures.

Ce sujet qui nous a permis la création de notre association Causses Cévennes d'Action Citoyenne.

Nous nous sommes battus pour la qualité de l'eau en suite contre le gaspillage.

Les réseaux de distribution d'eau du Devois, Camprieu, les Mons, Ribourières, Malbosc, Villemagne étaient impropre à la consommation humaine. Dans la communauté de communes Aigoual Cévennes, 26 réseaux sur 36 distribuaient une eau impropre à la consommation humaine.

Il a fallu faire intervenir le Tribunal Administratif de Nîmes en 5 occasions pour arriver à l'installation de compteurs, la disparition d'un forfait, éviter le gaspillage et une meilleure distribution de cette précieuse ressource, l'eau.

En 2 exercices, l'équipe municipale sortante à fait un énorme travail, assainissement collectif, compteurs, réseaux, protection des captages, réseaux, 3 locaux des vannes, ...un travail énorme.

Il a fallu l'intervention du Pôle Santé de Marseille pour avoir accès à de l'eau potable.

Le quartier du Devois, Ribourières et Villemagne sont maintenant raccordés au réseau de Camprieu.

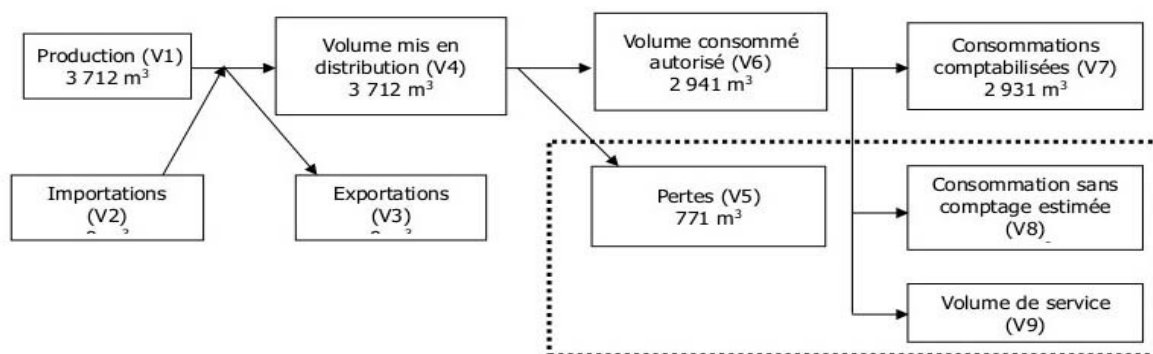
La présentation du PETR a été suivi d'une enquête publique, il y a eu 8 avis, l'eau est évoqués comme sujet de préoccupation.

Monsieur le Préfet, à l'heure de l'open data, nous demandons votre intervention pour obtenir les documents administratifs : le dernier états des lieux de la ressource en eau, communes par communes, la communication des chiffres de l'eau potable de la Régie eau potable CCCACTS, sont incomplets, il ne figurent pas dans le RPQS 2023, à savoir :

Le rendement de distribution de chacune des 16 communes de la CCCAC TS doivent être tendus publics.

1.5.Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



Source : Le RPQS 2023 Régie eau potable CCCAC TS

En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année. Ce phénomène s'explique par différentes raisons tel que l'accroissement démographique ou encore l'urbanisation diffuse. Une stratégie du PETR engendrée par le « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), issu de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, dont l'objectif vise à ralentir et compenser l'artificialisation des sols en France.

L'insuffisance de la ressource en eau, en absence de nouvelle recherche de nouvelle ressource en eau et en absence de travaux pour travaux de réhabilitation des réseaux pour éliminer les fuites peuvent-elles justifier un refus de nouveaux Permis de Construire ?

La faible capacité de la ressource en eau n'est-elle pas un risque pour la santé et la sécurité publique » ?

Monsieur le Préfet, nous demandons votre intervention pour que l'article R. 111-2 du Code de l'urbanisme soit appliqué.

Merci de bien vouloir nous répondre.

Dans l'attente de cette communication, je vous prie d'agréer, monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Jacques Rutten
Président

Association Causses-Cévennes d'action citoyenne
1086 Avenue du Devois, Le Devois, Saint Sauveur Camprieu, 30750,0770008166